

LE BOCAGE AU CŒUR DES ENJEUX DE DEMAIN

UNE JOURNÉE POUR COMPRENDRE, AGIR ET INNOVER :
PRÉSENTATION DU PROGRAMME LE 23 MARS



Le Département de la Manche, en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Manche et le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, organisent une journée d'étude et d'échanges sur le bocage normand, patrimoine vivant et levier d'avenir pour les territoires.

Le jeudi 28 mai 2026, le Château du Perron à Saint-Sauveur-Villages accueillera la journée « Bocage, racines du passé, graines d'avenir », un événement dédié à la préservation et à la valorisation du bocage normand. Cette rencontre réunira élus, experts, acteurs agricoles et associatifs pour dresser un état des lieux des enjeux liés au bocage et présenter des solutions innovantes pour son avenir.

Le dimanche 31 mai, la Maison du Parc à Carentan-les-Marais accueillera une journée festive mêlant animations, spectacles et conférences, dans le cadre de son traditionnel pique-nique annuel ouvert à tous.

JEAN MORIN
Président du Département de la
Manche

FRANÇOIS RIHOUE
Président de la Chambre
d'agriculture de la Manche

BENOÎT FIDELIN
Président du Parc naturel
régional des Marais du
Cotentin et du Bessin

**vous convient à la conférence de presse de présentation de
l'événement « Bocage, racines du passé, graines d'avenir »**

le lundi 23 mars 2026 à 9h30, à la Maison du Département à Saint-Lô

La Manche est le premier département métropolitain ayant la plus forte densité de haies avec 103 mètres par hectare, ce qui représente un linéaire de haies de 50 000 kilomètres, qui associées à des talus et fossés, ceinturent des parcelles de taille et de formes inégales, caractérisant le bocage. De ce fait, le maintien de l'identité bocagère de la Manche est un axe prioritaire de la politique départementale. Le bocage constitue à lui seul une entité paysagère, un élément d'identification fort de la Manche. Au-delà de cette valeur patrimoniale, le système bocager assure de nombreuses fonctionnalités agronomiques et écologiques : lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux, refuges et corridors pour la faune sauvage et production d'une ressource énergétique renouvelable.